

**PROCÈS-VERBAL DE LA 285<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE  
À L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DE  
RADISSON, LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019, À 19 H.**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

**Personnes présentes :**

M. Daniel Bellerose, président  
M. Sébastien Lebrun, conseiller  
M. André Marcotte, conseiller  
M<sup>me</sup> Suzanne Pelletier, conseillère  
M<sup>me</sup> Manon Provencher, conseillère

**IL Y A QUORUM**

M<sup>me</sup> Annie Juteau, officière municipale adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, M<sup>me</sup> Élane Tremblay, assistante-trésorière, M. Michel Roy, contremaître des travaux publics.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h.

**2019-285-1**

**Mot de bienvenue — Adoption de l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE,  
DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN  
LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**R2019-12-104**

**D'ADOPTER l'ordre du jour suivant**

1. Mot de bienvenue – Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2019 et celui du 2 octobre 2019
3. Correspondance reçue
4. Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés
5. **SERVICE DU GREFFE ET LÉGISLATION**
  - 5.1 Adoption du calendrier déterminant les dates et les heures des séances ordinaires du Conseil local pour l'année 2020
  - 5.2 Désignation des présidents suppléants 2019-2020
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Augmentation salariale 2020
  - 6.2 Modification de la résolution R2019-11-096
7. **SERVICE DE LA TRÉSORERIE**
  - 7.1 Affectation du surplus accumulé-Projet rénovation de l'Église et du presbytère
  - 7.2 Affectation du surplus accumulé-Projet Vivons Radisson
8. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 8.1 Abrogation de la résolution R2019-04-028, projet d'implantation
9. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 9.1 Départ d'un membre du Service de Sécurité incendie
  - 9.2 Embauche d'un directeur remplaçant au sein de la brigade de Sécurité incendie de la Localité de Radisson
  - 9.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

- 9.4 Départ d'un membre du Service de Sécurité incendie
10. **VARIA**
- 10.1 Règlement 204 – *POINT D'INFORMATION*
- 10.2 ARBJ - EM1- EM1A – Subvention - *POINT D'INFORMATION*
- 10.3 ARBJ – Serres Taïga - Subvention *POINT D'INFORMATION*
- 10.4 États financiers 2018 - *POINT D'INFORMATION*
11. Dépôt de rapports – *POINT D'INFORMATION*
12. Responsables de dossiers – *POINT D'INFORMATION*
13. Période de questions
14. Levée de la séance

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2019-285-2

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2019 et celui du 2 octobre 2019**

R2019-12-105

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 282<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 4 septembre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

R2019-12-106

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 283<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 2 octobre 2019

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2019-285-3

**CORRESPONDANCE**

Le président informe les personnes présentes de la correspondance.

2019-285-4

**Approbation des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées**

R2019-12-107

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés, pour 128 041,15 \$ au 30 novembre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2019-285-5

**SERVICE DU GREFFE ET LÉGISLATION**

2019-285-5.1

**Adoption du calendrier déterminant les dates et les heures des séances ordinaires du Conseil local pour l'année 2020.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 31 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure de chacune,

R2019-12-108

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le calendrier déterminant les jours et heures des séances ordinaires du conseil local de Radisson pour l'année 2020;

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL LOCAL DE RADISSON « 2020 »**

**L'heure des séances est 19h00**

- a) Mercredi 15 janvier
- b) Mercredi 5 février
- c) Mercredi 4 mars
- d) Mercredi 1 avril
- e) Mercredi 6 mai
- f) Mercredi 3 juin
- g) Mercredi 8 juillet
- h) Mercredi 5 août
- i) Mercredi 2 septembre
- j) Mercredi 7 octobre
- k) Mercredi 4 novembre
- l) Mercredi 2 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-5.2

**Désignation des présidents suppléants - 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme président suppléant;

**CONSIDÉRANT QU'**il est toujours de la volonté du conseil local de désigner un président suppléant qui exercera les pouvoirs du président lorsque celui-ci sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge,

R2019-12-109

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉSIGNER** pour l'année 2019-2020 les présidents (e) suppléants (e) sur une période trimestrielle comme suit :

**DE NOMMER :**

- Madame Manon Provencher, présidente suppléante, pour la période de décembre 2019 à février 2020 lorsque le président du conseil sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge;
- Madame Suzanne Pelletier, présidente suppléante, pour la période de mars à mai 2020, lorsque le président du conseil sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge ;
- Monsieur André Marcotte, président suppléant, pour la période de juin à août 2020, lorsque le président du conseil sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge;

- Monsieur Sébastien Lebrun, président suppléant, pour la période septembre à novembre 2020, lorsque le président du conseil sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-6

**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

2019-285-6.1

**Augmentation salariale 2020 et progression d'échelle**

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2020, l'augmentation salariale est de 2 %,

R2019-12-110

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** une augmentation de 2 % des échelles salariales en vigueur du personnel non syndiqué et cadre de la Localité de Radisson à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

**D'AUTORISER** la progression dans l'échelle prévue à la politique de rémunération en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-6.2

**Modification de la résolution R2019-11-096, Adjudication de l'offre de service pour la dotation du poste de remplacement à la direction générale**

**CONSIDÉRANT** que dans la résolution no R2019-11-096 le montant alloué était de 7025\$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson désire modifier la résolution R2019-11-096 pour changer le montant maximal de 10 000\$, au lieu de 7025\$

R2019-12-111

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** la résolution R2019-11-096 concernant le montant maximal alloué à 10 000\$ au lieu de 7025\$ plus les taxes applicables...

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-7

**SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

2019-285-7.1

**Affectation du surplus accumulé dans le projet rénovation de l'Église et du Presbytère.**

**CONSIDÉRANT QUE** ces immeubles avaient besoin de rénovation, et qu'il y a des sommes qui avaient été prévues pour ce projet dans le plan triennal d'immobilisations, 2019-2020-2021;

R2019-12-112

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'assistante-trésorière, M<sup>me</sup> Éline Tremblay, à faire les écritures comptables nécessaires pour affecter la somme de 27 311.09\$ au projet « Rénovation de l'église et du presbytère » imputable au surplus accumulé de la Localité de Radisson au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-7.2

**Affectation du surplus accumulé dans le projet Vivons à Radisson**

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, il y a des dépenses d'encourues dans le cadre de ce projet et qu'il y a des sommes qui avaient été prévues à cet effet dans le plan triennal d'immobilisations, 2019-2020-2021;

R2019-12-113

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'assistante-trésorière, M<sup>me</sup> Éline Tremblay, à faire les écritures comptables nécessaires pour affecter la somme de 17 951.54\$ au projet « Vivons Radisson », imputable au surplus accumulé de la Localité de Radisson au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-8

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

2019-285-8.1

**Abrogation de la résolution R2019-04-028 – Projet d'implantation de bâtiment sur les lots 498 et 499 – Positionnement du Conseil local**

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson doit abroger ladite résolution.

R2019-285-114

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DÛMENT APPUYÉE PAR LE PRÉSIDENT DANIEL BELLEROSÉ IL EST RÉSOLU :**

La conseillère Manon Provencher demande le vote

**LA RÉOLUTION EST REJETÉE PAR LE VOTE 3 CONTRE 2**

2019-285-9

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

2019-285-9.1

**Départ d'un membre du Service de Sécurité des incendies de Radisson**

**CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons personnelles invoquées au directeur du Service de Sécurité des incendies, M. François Charette quitte définitivement la Brigade incendie de Radisson le 30 novembre 2019.

R2019-12-115

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** la démission du pompier à temps partiel M. François Charette en date du 30 novembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-9.2

**Embauche d'un directeur remplaçant au sein de la Brigade de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson.**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie doit être remplacé lors de ses déplacements pour assurer le service aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson dispose de ressources monétaires suffisantes pour engager un directeur remplaçant pour cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** le candidat sous-mentionné a fait l'objet d'une recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson et répond aux critères d'engagement de la Brigade de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson,

R2019-12-116

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** sur une base temporaire, M. Hugo Bondu à titre de directeur par intérim de la Brigade de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson pour la période du 11 décembre 2019 au 4 janvier 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-9.3

**Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson a pris connaissance du Guide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

R2019-12-117

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) de déposer la demande d'aide financière pour le programme RÉCIM au nom de la Localité de Radisson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-9.4

**Départ d'un membre du Service de Sécurité des incendies de Radisson**

**CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons personnelles invoquées au directeur du Service de Sécurité des incendies, Mme. Valérie Pelletier-Morin quitte définitivement la Brigade incendie de Radisson le 29 novembre 2019.

R2019-12-118

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** la démission de la pompière à temps partiel M<sup>me</sup> Valérie Pelletier-Morin en date du 29 novembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-285-10

**VARIA**

2019-285-11

**Dépôt de rapport**

- Rapport de l'eau potable – novembre 2019
- Graphique de consommation de l'eau potable – novembre 2019

2019-285-12

**Responsables de dossiers**

- Le conseiller Sébastien Lebrun a assisté à la séance du conseil local du 6 novembre. Séance plénière du 5 novembre et celle du 3 décembre. Il a assisté également le 18 et 25 novembre à la préparation budgétaire. Le 28 novembre à la séance extraordinaire concernant le règlement # 82.
- La conseillère Manon Provencher a assisté à la séance du conseil local du 6 novembre. Séance plénière du 5 novembre et celle du 3 décembre. Elle a assisté également le 18 et 25 novembre à la préparation budgétaire. Le 28 novembre à la séance extraordinaire concernant le règlement # 82.
- La conseillère Suzanne Pelletier a assisté à la séance du conseil local du 6 novembre et à la séance plénière du 5 novembre. Le 18 et 25 novembre, séance de travail de la préparation budgétaire. Elle a également eu quelques rencontres avec le comité de la fête de Noël des enfants et David Dussault d'Hydro Québec pour l'activité de glissade du 4 janvier 2020.
- Le conseiller André Marcotte a assisté à la séance du conseil local du 6 novembre. Séance plénière du 5 novembre et celle du 3 décembre. Il a assisté également le 18 et 25 novembre à la préparation budgétaire.
- Le président Daniel Bellerose a participé aux rencontres suivantes;
  - 12 novembre 2019 : Séance de travail avec les membres du Conseil local

- 18 novembre 2019 : Séance de travail avec les membres du Conseil local, budget 2020
- 19-20-21 novembre 2019 : Séance ordinaire avec le GREIBJ, Chibougamau
- 21 novembre 2019 : Séance du Conseil d'administration de l'ARBJ, Chibougamau
- 25 novembre 2019 : Séance de travail avec les membres du Conseil local, budget 2020
- 28 novembre 2019 : Séance extraordinaire du Conseil local
- 3 décembre 2019 : Séance plénière avec les membres du Conseil local
- 4 décembre 2019 : Séance ordinaire du Conseil local
- 4 décembre 2019 : Séance extraordinaire du Conseil local, présentation du budget 2020

2019-285-13

**Période de questions**

Q : M. Nicholas Perrier s'interroge au sujet du projet Vivons Radisson. Est-il toujours présent et est-ce que nous allons voter pour choisir les projets ?

R : Le président précise qu'il y a eu formation d'un comité, Mme Suzanne Pelletier et Mme Manon Provencher vont siéger sur ce comité et le projet suit son cours. Un consultant viendra à Radisson, le comité devra travailler avec celui-ci et la population.

Q : Mme Diane Charette demande si les normes de délimitation vont être les mêmes que la Localité dans la vente des terrains sur la rue James, entre Hydro-Québec et le MRN ?

R : La vente de ces terrains sera faite même s'il y a eu une demande de vote concernant l'abrogation de la R2019-04-028 parce que les terrains appartiennent au MRN. Hydro-Québec va probablement louer les terrains à long terme au lieu de les acheter. Même si certains membres du conseil ne sont pas d'accord, la transaction aura lieu.

Q : Est-ce qu'il va y avoir les mêmes normes de délimitation par rapport au stationnements et aux bâtiments ?

R : Hydro-Québec travaille présentement avec Philippe Gravel du Gouvernement régional. Je pense que son interlocuteur est Gino Boivin. La Localité n'a rien à voir au projet. Nous avons été consultés pour donner notre opinion en donnant une liste.

Q : M. Robert Dallaire demande qui fera l'installation des infrastructures sur les terrains qu'Hydro-Québec achète du MRN ?

R : Le président répond que les infrastructures sont entièrement à la charge d'Hydro-Québec.



Q : M. Dallaire demande la confirmation que la Localité n'aura aucune dépense reliée à ce projet ?

R : Le président confirme.

Q : Pourquoi Hydro-Québec veut installer ses résidences sur la rue James au lieu de s'installer sur des terrains commerciaux ?

R : Nous avons fait le tour des terrains qui auraient pu être disponibles qui appartiennent à des particuliers, des compagnies ou le MRN. Hydro-Québec a privilégié les terrains de la rue James.

Q : Mme Nancy Pelletier demande s'il est vrai, que lors de la dernière séance, vous avez dit que le MRN ne pouvait pas vendre les terrains directement à Hydro-Québec et qu'il devait passer par la Localité ?

R : Le président affirme qu'il y a eu transaction entre Hydro-Québec et la Localité. Dans le dossier de la rue James, avec les informations que nous avons présentement, Hydro-Québec a décidé de louer les terrains à long terme et non de les acquérir pour respecter les délais pour offrir de l'hébergement à ses travailleurs.

Q : M. Robert Dallaire demande s'il y a eu des modifications dans l'aire de taxation ?

R : Le président répond que c'est les mêmes étendues et les mêmes responsabilités.

Q : Mme Charette demande si dans le budget, le montant donné par le GREIBJ sera mentionné ?

R : Oui au budget.

Q : Est-ce qu'il y aura une mesure de transition quand le règlement 204 sera effectif concernant les ressources humaines ?

R : Lorsque le règlement 204 a été accepté j'ai demandé qu'il y ait formation d'un comité pour assurer justement les mesures de transition.

Q : M. Dallaire demande si Radisson siègera sur le comité concernant le règlement 204 ?

R : Oui parce que c'est moi qui l'ai demandé.

Q : Mme Charrette demande s'il y aura une augmentation du personnel pour assumer la tâche supplémentaire ?

R : Il y aura un organigramme d'adopté à ce sujet, dans le budget il y a des sommes nécessaires.

2019-285- 14

**Levée de la séance**

R2019-12-119

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN,  
DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE,**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit levée à 20 h 2.

---

Daniel Bellerose  
Président  
Localité de Radisson

---

Élaine Tremblay  
Officière municipale par intérim  
Localité de Radisson

---

Johanne Lacasse  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À L'ÉGLISE  
DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, LE MERCREDI 4  
DÉCEMBRE 2019, À 20 H 9.**

**Personnes présentes :**

M. Daniel Bellerose, président  
M. Sébastien Lebrun, conseiller  
M. André Marcotte, conseiller  
M<sup>me</sup> Manon Provencher, conseillère  
M<sup>me</sup> Suzanne Pelletier, conseillère

**IL Y A QUORUM**

Le président Daniel Bellerose préside la réunion et M<sup>me</sup> Annie Juteau, Officière municipale adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance M<sup>me</sup> Elaine Tremblay, Assistante-Trésorière, M. Michel Roy, Contremaître des travaux publics

La séance est ouverte par le président, Daniel Bellerose, à 20 h 9.

**2019-SE-01**

**Mot de bienvenue — Adoption de l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN,  
DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON  
PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

**R2019-SE-154**

**D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :**

1. Mot de bienvenue – Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Localité de Radisson pour l'exercice financier 2020
3. Adoption du règlement de taxation no 82 de la Localité de Radisson concernant l'imposition d'une taxe foncière générale à divers taux, des taux spéciales, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2020
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-SE-02**

**SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

**Adoption du budget de la Localité de Radisson pour l'exercice  
financier 2020**

**CONSIDÉRANT** le budget des revenus et dépenses de la Localité de Radisson pour l'exercice financier 2020, tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante,

R2019-SE-155

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James d'adopter le budget de revenus et dépenses de la Localité de Radisson pour l'exercice financier 2020, dans la forme et teneur ou substantiellement selon la forme et teneur du document annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-SE-156

**Adoption du Règlement n° 82 concernant l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, localité de Radisson (localité), doit préparer et adopter son budget pour l'exercice financier 2020 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables situés dans la localité une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la section III.4 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), la localité peut fixer pour l'exercice financier 2020 plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 34 de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* (RLRQ, c. G-1.04), le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James peut imposer des taux différents de cette taxe en fonction des parties de territoire qu'il détermine

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 487 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement des travaux municipaux de toute nature, y compris les travaux d'entretien ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la section III.1 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la localité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison du nombre total de sa population inférieure à cinquante mille personnes, la localité doit, en vertu des articles 72 et 77 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1), requérir les services policiers de la Sûreté du Québec et en défrayer le coût auprès du gouvernement du Québec ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est imposé par le présent règlement, pour l'exercice 2020 une compensation à tous les usagers énumérés dans la liste établie en vertu de l'article 5 du règlement 109.3 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, selon les tarifs établis en fonction du volume des fosses septiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 novembre 2019, **le conseiller Sébastien Lebrun** a donné un avis de motion relatif à un projet de règlement concernant l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2020.

R2019-SE-156

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le règlement n° 82 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, localité de Radisson (localité) concernant l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2020 ;

**DE RECOMMANDER** au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James de procéder à l'adoption finale dudit règlement n°82 de la Localité de Radisson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-SE-04

**Adoption du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan triennal des immobilisations présente des projets et des investissements pour une somme totalisant 560 116 \$ pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le plan triennal des immobilisations de la Localité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter le plan triennal des immobilisations pour la Localité de Radisson pour les années 2020-2021 et 2022

R2019-SE-157

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le plan triennal des immobilisations de la Localité de Radisson pour l'exercice financier 2020-2021 et 2022, tel qu'il appert au document intitulé « Programme triennal en immobilisations 2020-2021 et 2022, dont copie est jointe en annexe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-SE-05

**Période de questions**

Q : M. Robert Dallaire demande si les pistes de ski de fond font partie des loisirs et culture ?

R : Oui.

Q : Est-ce qu'il faudrait prévoir des travaux dans les pistes, comme par exemple du débroussaillage durant l'été ?

R : Nous n'avons jamais eu de discussion avec les membres du conseil, spécifiquement sur les pistes de ski de fond. Ce sont des bénévoles qui s'en occupent. Il y a 1500.00 \$ au budget.

Q : M. Michel Côté demande où nos argents sont placés ?

R : Mme Éline Tremblay répond que nos argents sont placés à la banque. Après vérification, la banque donne plus d'intérêts. Le solde excédentaire mensuel donne entre 3000.00 \$ et 4000.00 \$.

Q : Est-il possible de savoir le pourcentage ?

R : Mme Tremblay répond que l'exercice qu'elle a effectué, a été de demander à notre conseillère. Le pourcentage exact vous sera donné.

Q : M. Tristan Berthelot demande si les billets d'avions pour le voyage de fin d'année des finissants est au budget ?

R : Mme Éline Tremblay lui confirme qu'il y a des sous prévus au budget.

**2019-SE-06**

**Levée de la séance**

**R2019-SE-158**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER,  
DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN,**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit levée à 20 h 49.

---

Daniel Bellerose  
Président  
Localité de Radisson

---

Éline Tremblay  
Officière municipale par intérim  
Localité de Radisson

---

Johanne Lacasse  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James